

23 mars 2016



SOCIAL-MEDICAL



Projet SNAPATSI Le chèque-repas



Le SNAPATSI revendique l'instauration des chèques-repas (équivalent du ticket restaurant) à l'instar de ce qui se fait dans le privé et dans certains ministères (finances notamment).

Lors de la réunion du groupe de travail de la CNAS sur le thème de la restauration du 22 mars 2016, le SNAPATSI a obtenu que l'administration mette en place un groupe de travail sur ce sujet. Ce dossier fera donc partie des prochains thèmes présentés lors des réunions à venir de cette instance.

Notre revendication est basée sur le volontariat ce qui permettrait à tout agent du MI qui ne bénéficie pas d'un dispositif de restauration collective compatible avec la localisation de son poste de travail ou du fait de son isolement, de l'absence d'espace de restauration, d'avoir la possibilité de se restaurer à moindre coût.

Sur chaque chèque-repas, le MI prendrait à sa charge un pourcentage et l'agent l'autre partie. Ou comme cela se fait pour les chèques vacances sous forme d'une épargne de l'agent abondée d'une participation du MI pouvant représenter 10 à 30 % du montant épargnés selon le revenu fiscal de référence des impôts sur les revenus.

Vos chèques-repas pourraient payer vos repas au restaurant, permettraient l'achat de vos préparations alimentaires dans les commerces (boulangerie, traiteur...), de plats cuisinés, des salades, des sandwiches, des fruits et légumes à des coûts abordables.

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

**LE SNAPATSI DEFEND L'ACTION SOCIALE ET
VOUS TIENDRA INFORME DE L'AVANCEE
DE CE DOSSIER**